

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU 10 MARS 2007 à RUEIL MALMAISON

Présents :

Yves ALBERT, Guy BERNIN, Marc DEFOOR, Christian DELOBELLE, Josiane DI MEO, Guillaume DUBORPER, Jean Claude DUFOUR, Jean Yves FLEURANCE, Jean Luc HERMENT, Christian HEZELY, Marie Pierre JOUBERT, Maurice LANGRY, Jean Marie LEMERCIER, Patrick LEMESLE, Philippe LETARTRE, Maurice PELLEQUER, André PRIEUR, Christian SIMEONI

Absents excusés :

Cédric GIRARD, Alain GUZMANN, Raphaël HODOROABA, Patrick JEAN, Nathalie MEAUX, Maryse TAILLEBOIS

La réunion commence à 9 heures

1 – Prestation de serment de trois arbitres à l'ouverture de la réunion

2 – Informations du Président :

- La procédure d'inscription pour les championnats de France est visible sur le site de la F.F.T.A. C'est une amélioration intéressante.
- Semaine Jeunes à Saint Médard : c'est le championnat de France par équipes régionales, qui va remplacer le championnat de France salle. Pour que le Comité Régional envoie des équipes, il y a deux conditions à remplir :
 - . Si les équipes régionales ont un potentiel de réussite
 - . Si le budget du Comité Régional le permet
- Fontainebleau : à ce jour, selon la dernière décision, Fontainebleau est réintégrée en D2. De prendre des décisions 9 mois après, cela a des incidences sur notre fonctionnement
- Le COGETARC : Le Comité Régional a assisté à une réunion au Conseil Régional. Etaient présents M. PELLEQUER, D. AUBIN, P. LEMESLE, C. HEZELY, des personnes du Conseil Régional et du Conseil Général du Val de Marne. Le pouvoir politique était représenté par le Directeur des Sports du Conseil Régional. Il nous a été fortement conseillé de respecter les engagements pris par A. ROSSI, c'est-à-dire de participer au fonctionnement du COGETARC.

Le 5 mars, nous nous sommes réunis avec MM. JM LEMERCIER, C. DELOBELLE, P. JEAN, P. LEMESLE, D. AUBIN. Voici les conditions : nous gardons notre indépendance mais nous participons au fonctionnement du COGETARC. Les statuts du COGETARC vont être remaniés pour que nous puissions participer au Comité de Gestion. Un projet de convention a été élaboré par D. AUBIN et il est soumis au Comité Directeur pour modifications éventuelles.

Tant qu'il n'y aura pas de convention signée entre le COGETARC et le Comité Régional, nous ne recevrons plus de subvention de la part du Conseil Régional. Il n'y a donc pas d'autre solution pour nous. Il faut participer au COGETARC. Nous avons les moyens d'affecter environ 10 000 euros au COGETARC, contre un volume d'heures d'occupation des locaux. Nous proposons de redistribuer ces heures aux départements franciliens, selon le nombre de licenciés. Comme pour le calendrier des compétitions, les départements établiront un calendrier des heures d'occupation des locaux. Les départements pourront éventuellement se rétrocéder ces heures. Ce n'est pas le Comité Régional qui assurera la gestion. Les départements en feront ce qu'ils veulent. Ces rétrocessions sont à titre gracieux.

Le COGETARC prévoit d'installer un mini-parcours de 12 à 14 cibles pour initiation des disciplines de parcours. Dans ces créneaux horaires il y aura la possibilité d'organiser des compétitions régionales. Bien entendu, le Comité Régional participera à l'organisation de ces compétitions comme actuellement, c'est-à-dire par son aide financière.

Trois élus du Comité Régional siègeront au COGETARC : Christian HEZELY, Jean Marie LEMERCIER et Patrick LEMESLE.

- En ce qui concerne l'Assemblée Générale de la F.F.T.A., Patrick LEMESLE, Bernard BRUCHE se portent candidats.

Nous avons reçu 7 candidatures pour être délégués au vote à l'AG de la F.F.T.A. Il s'agit de : Patrick LEMESLE, Philippe LETARTRE, André PRIEUR, Jean Yves FLEURANCE, Marc DEFOOR, Christian DELOBELLE, Maurice LANGRY et moi-même.

- Il n'y aura pas d'élection complémentaire au Comité Régional car nous n'avons reçu aucune candidature

3 – Trésorerie :

Philippe LETARTRE remet à chaque membre du Comité Directeur le rapport de l'expert comptable, ainsi que le bilan comptable qu'il a effectué en vue de l'Assemblée Générale du 17/03/2007. Il détaille les différents postes et présente le budget prévisionnel 2007.

4 – Bilan des Commissions :

ARBITRE :

Le planning des formations arbitres pour 2008 est sur le site régional.

Bilan 2005/2006 : en début de cession, 11 candidats inscrits (4 absents aux formations, 1 non présenté, 2 se sont arrêtés en cours de chemin, 4 se sont présentés à l'examen, soit 36 % de l'objectif initial).

Cette année, dans les deux cessions, il y a 22 ou 23 candidats. Douze candidats seront présentés à l'examen en avril, le taux de réussite à l'examen sera différent. Ils auront la possibilité de se rattraper à l'examen de novembre sans perdre les acquis.

Une distinction sera remise à certains arbitres qui ont officié en IDF. C'est en quelque sorte un remerciement aux anciens. Ce diplôme sera remis au mois de septembre au cours de la réunion annuelle des arbitres.

Rodolphe AUBERT devient l'arbitre responsable du Val d'Oise.

890 tenues d'arbitre fédéral ont été commandées par la Fédération, alors que la France compte 990 arbitres. Cette tenue deviendra officielle dans la prochaine saison (confirmation après la réunion nationale des arbitres).

En Ile de France, le responsable du concours, en concertation avec les arbitres du concours, détermineront celle qui sera portée. Tous les arbitres du concours doivent avoir la même tenue.

La F.F.T.A. donne une « valise de l'arbitre » à tous les arbitres qui ont réussi l'examen cette année. Les anciens arbitres l'auront ultérieurement.

L'objectif est d'un arbitre par club organisateur en 2008 en Ile de France. Les arbitres qui reprennent du service doivent faire une remise à niveau. Sur le site régional « arbitres », il y a des idées de découpage pour un recyclage. Ils seront acceptés dans une formation, prévenir le responsable arbitre de la région. Les arbitres qui vont avec les équipes doivent avoir l'option de la discipline du concours concerné. Pour être responsable d'un concours il faut avoir l'option de la discipline de ce concours.

CALENDRIER :

Le calendrier salle 2007/2008 se fera en direct par les clubs sur le site de la F.F.T.A. La validation se fera par le département, puis par le Comité Régional. La réunion d'harmonisation se fera, comme par le passé, avec tous les organisateurs.

FORMATION :

Le 7 février, les membres de la commission formation se sont réunis.

Les membres présents se sont mis d'accord sur la nécessité d'établir un calendrier régional des formations. Une réunion est prévue le 4 avril pour permettre de collecter les dates de formation de chaque département.

En ce qui concerne la journée de pré-requis pour pouvoir s'inscrire au stage entraîneur 1 (ex-initiateur), l'examen se déroulera comme suit :

- . QCM
- . Entretien pour la motivation (évaluation du projet de formation du candidat)
- . Epreuve technique (évaluation de la maîtrise par les candidats des "fondamentaux" techniques).

C'est la région qui assumera les frais de cette journée. La commission Formation propose un lieu et une date (le 6 octobre 2007 à Chennevières). Après discussion il y aura 2 dates (6 et 13 octobre) et 2 lieux (Chennevières le 6/10 et une autre salle pour le 13/10. Marc DEFOOR propose d'organiser cette seconde évaluation au CDFAS d'Eaubonne).

JEUNES :

Les ACJ d'octobre 2007 seront organisés par le Comité Départemental de Seine et Marne. Deux personnes de St Mard vont gérer le groupe mais le lieu reste à trouver. Ce sera fait pour le mois d'avril.

Spécial jeunes régional à Montigny le Bretonneux du 1^{er} avril 2007 : pour le moment seuls quatre départements se sont inscrits. Ce concours se fait avec 15 jeunes maximums par département (3 par catégorie par département). Les 4 premiers archers qualifiés doivent tirer jusqu'au classement (ce sont des rounds).

Le nouveau passeport jeune doit être prêt pour la fin juin.

SPORTIVE :

Marc DEFOOR doit établir la liste des podiums franciliens régionaux pour la semaine prochaine.

Application des sanctions pour ceux qui ne viennent pas aux championnats régionaux alors qu'ils se sont préinscrits. La sanction est de 2 ans sans pouvoir participer à un championnat régional, sauf cas de force majeure (vue par la commission sportive). En première instance la commission sportive se réunit pour proposer la décision, bien entendu les archers concernés auront le droit de discuter la décision.

En projet étude, avant la saison extérieure, d'une réunion pour les équipes DR excellence pour une journée de formation, avec des duels. Il est possible de faire la même chose avec les équipes qui sont en DN pour les préparer. Cela touche les tireurs, les arbitres en formation et les coaches.

Records : J.L HERMENT demande s'il peut avoir un contact avec les clubs organisateurs afin qu'il ait moins de documents non appropriés (les records étant déjà homologués pour des scores supérieurs à ceux du concours). Il y a un peu moins de demandes pour l'extérieur que pour la salle. Dans le calendrier électronique, il sera possible de connaître les adresses e-mail des correspondants pour envoi des records.

Calendrier extérieur : les conseillers techniques sont les arbitres responsables. Ils peuvent aller voir l'organisateur du concours 2 fois. Les frais kilométriques sont pris en charge par le Comité Régional (sur les deux fois, il y a reconnaissance du parcours).

5 – Questions diverses :

Les membres du Comité Directeur donnent leur avis sur la prochaine assemblée générale de la F.F.T.A.

La réunion se termine à 13 heures.



Christian HEZELY.
Président.



Patrick LEMESLE.
Secrétaire.